



Section 5

Inspection pré-trajet d'un véhicule utilitaire

Illustration de l'inspection pré-trajet

Lorsque vous vous préparez pour l'examen pratique portant sur l'inspection pré-trajet, vous devez étudier les renseignements détaillés figurant aux pages suivantes.

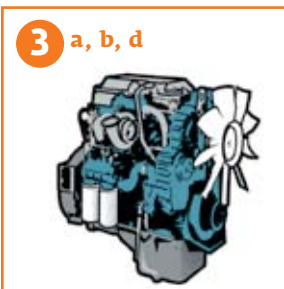
1 Approche du véhicule

- a. Dommages à la carrosserie du véhicule
- b. Fuites de liquides sous le véhicule
- c. Roues calées

2 Frein de stationnement serré

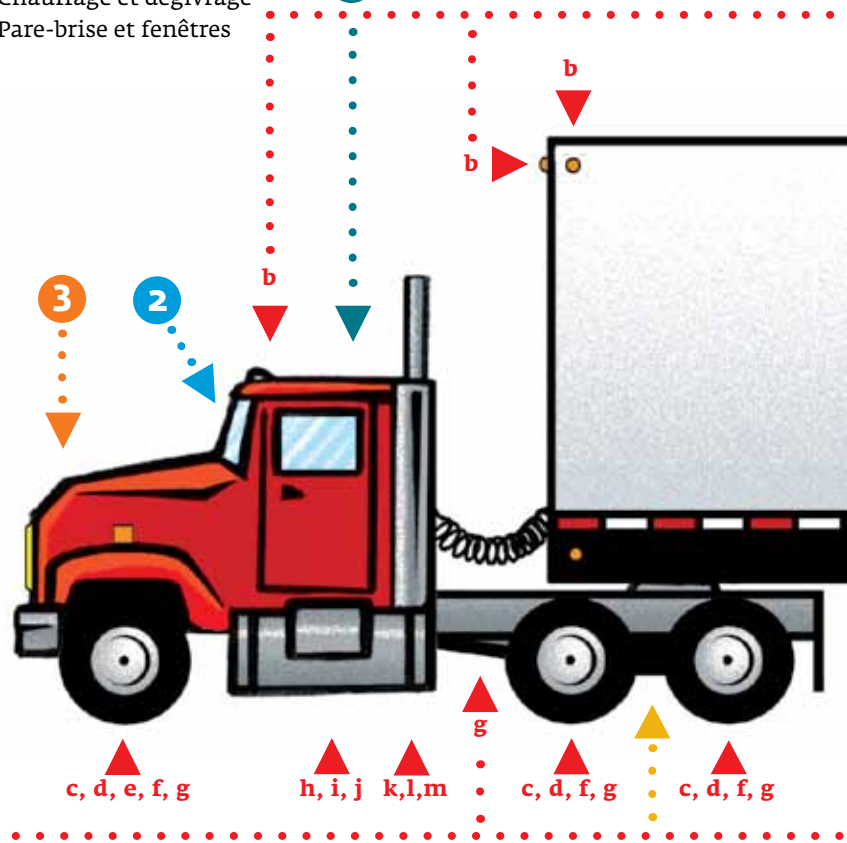
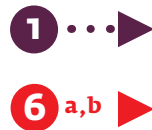
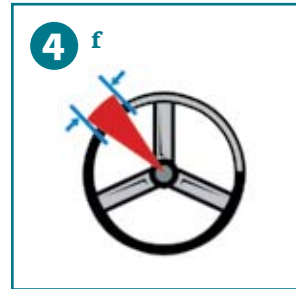
3 Sous le capot

- a. Niveau des liquides
 - Liquide de servodirection
 - Huile
 - Liquide de refroidissement
 - Liquide lave-glace
- b. Courroies
- c. Radiateur
- d. Boyaux et composantes
- e. Longérons de cadre et membrures transversales



4 Compartiment du conducteur

- a. Siège et ceinture de sécurité
- b. Rétroviseurs
- c. Essuie-glace et lave-glace
- d. Klaxon
- e. Phares
- f. Jeu du volant
- g. Instruments de mesure et signaux lumineux
- h. Pédale d'accélérateur
- i. Chauffage et dégivrage
- j. Pare-brise et fenêtres

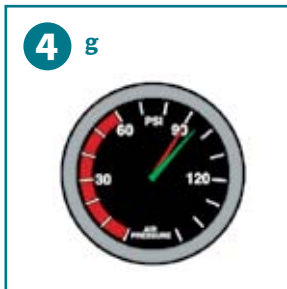


6 Extérieur du véhicule

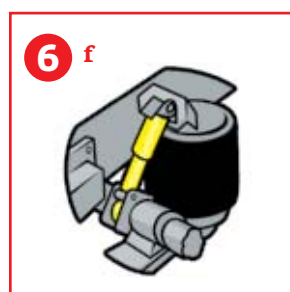
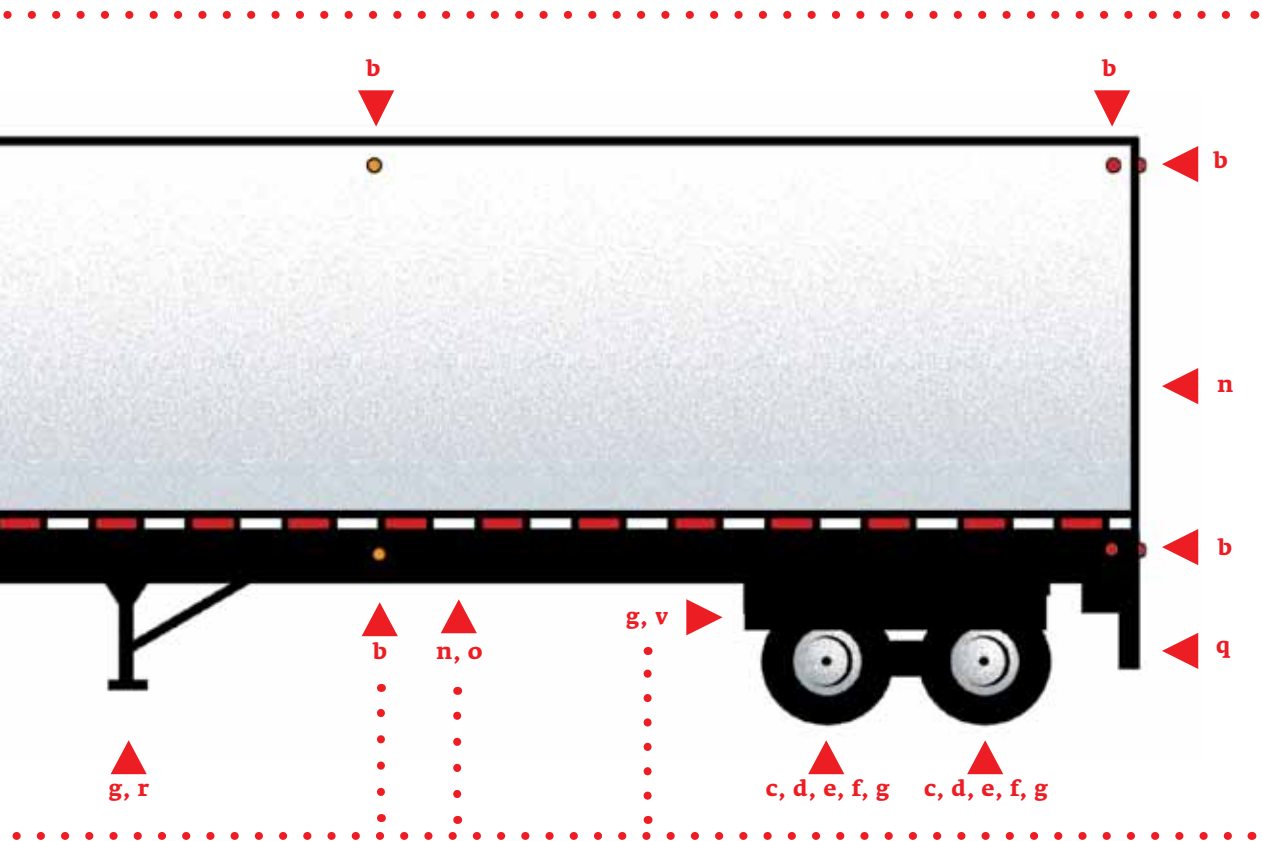
- a. Calandre et pare-chocs avant, plaque d'immatriculation
- b. Phares (feux de route et feux de croisement),
 - Feux de gabarit
 - Feux d'identification
 - Feux arrière
 - Feux d'arrêt
 - Feux de position latéraux
 - Lampe de plaque d'immatriculation
 - Réflecteurs
 - Feux de détresse et clignotants

- c. Pneus
- d. Jantes, bagues d'espacement et pièces d'attache
- e. Huile de moyeu
- f. Suspension
 - Ressorts
 - Équipement de fixation
 - Composantes de la suspension
 - Système de suspension pneumatique (fuite d'air)
- g. Longérons de cadre et membrures transversales
- h. Portes, fenêtres, poignées d'accès à la cabine et rétroviseurs

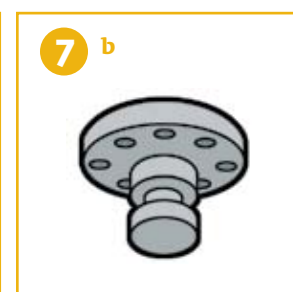
- i. Vignette de sécurité
- j. Réservoirs de carburant, supports, marches d'accès à la cabine et bouchons
- k. Batteries
- l. Système d'échappement
- m. Fixation du tracteur
- n. Fixation du chargement
- o. Dommages aux côtés du véhicule
- p. Panneau et portes arrière
- q. Protection du châssis nu
- r. Béquilles
- s. Chevilles de verrouillage du train roulant coulissant



- 5** **Équipement d'urgence**
- a. Drapeaux, fusées éclairantes ou réflecteurs
 - b. Extincteur
 - c. Trousse de premiers soins



- 7** **Dispositif d'attelage de remorque**
- a. Sellette d'attelage
 - b. Plaque et cheville d'attelage



État du véhicule

Tout conducteur d'un véhicule utilitaire doit procéder à une inspection conformément aux dispositions du *Code de la route* et de ses règlements. Le *Code de la Route* définit un véhicule utilitaire comme étant :

- a. un véhicule automobile utilisé comme véhicule de transport public ou véhicule commercial et ayant un PNB d'au moins 4 500 kg;
- b. un autobus ayant au moins 11 places assises, y compris celle du conducteur, et utilisé pour le transport de biens ou de personnes sur une route, moyennant une rémunération ou un profit;
- c. un autobus scolaire.

L'inspection doit avoir lieu avant le premier voyage du jour et, si le voyage dure plus d'un jour, avant le départ, le premier jour et, au plus tard à la première halte, le deuxième jour et chaque jour suivant.

Sans égard aux politiques d'entretien des propriétaires d'entreprises ou de véhicules, tous les conducteurs doivent être en mesure de déterminer si leur véhicule est en état de prendre la route en sécurité conformément aux dispositions du *Code de la Route*.

La personne qui procède à une inspection pré-trajet d'un véhicule doit dresser un rapport d'inspection facile à lire et contenant les renseignements suivants :

1. le numéro d'immatriculation ou d'unité du véhicule utilitaire et de toute remorque qui y est attelée;
2. la date de l'inspection;
3. la liste des défauts dangereux;
4. une déclaration attestant qu'aucun des éléments du véhicule ou de toute remorque qui y est attelée n'est défectueux, le cas échéant;
5. le nom et la signature de la personne qui a procédé à l'inspection.

Si le conducteur croit ou soupçonne que le véhicule utilitaire comporte une défectuosité dangereuse, il doit en aviser le transporteur. Si la défectuosité présente un danger excessif, le conducteur doit la signaler immédiatement. Tous les autres cas doivent être signalés le plus tôt possible.

Tout conducteur d'un véhicule utilitaire doit avoir en sa possession le rapport d'inspection courant du véhicule et de la remorque y attelée.

Vérifier le véhicule avant le trajet, conformément aux exigences de la loi, permettra dans la plupart des cas d'éviter des retards coûteux, ainsi que les risques d'être impliqué dans un accident attribuable à une défaillance mécanique.

Le conducteur qui suit une technique systématique peut terminer avec efficacité l'inspection pré-trajet dans un délai minimal.

Pour des renseignements sur les inspections pré-trajets des véhicules utilitaires et des remorques y attelées, s'adresser à la Réglementation des transports.

La ronde de sécurité pré-trajet

Les candidats aux permis des classes 1, 2 ou 3 (y compris les camionnettes qui tirent une roulotte dont le poids total dépasse 4 540 kg), et au permis de la classe 4 (autobus), doivent compléter une ronde de sécurité sur le véhicule qu'ils ont apporté pour l'épreuve de conduite. Dans le cadre de cette inspection pré-trajet, le candidat doit être en mesure de localiser, nommer et vérifier les objets ou les composants conformément aux directives contenues dans le présent manuel. Si le candidat ne réussit pas à effectuer la ronde de sécurité pré-trajet de façon satisfaisante, il en résultera un échec et l'épreuve de conduite sera annulée.

Pour épargner du temps, le candidat est censé effectuer la ronde de sécurité pré-trajet en procédant de manière systématique.

Les étapes de la vérification pré-trajet ne devraient pas mettre plus de 20 minutes à compléter.

Les détails de la ronde de sécurité pré-trajet varieront en fonction du véhicule qui fait l'objet de l'inspection; cependant, il faut toujours en suivre les principes de base.

Si le véhicule est muni de freins hydrauliques, une inspection du circuit de freinage hydraulique, telle que décrite au point « H » à la fin de cette section, s'ajoutera à l'inspection pré-trajet.

Si le véhicule est équipé de freins à air comprimé, une inspection de ceux-ci s'ajoutera à l'inspection pré-trajet. Tous les candidats qui conduisent des véhicules équipés de freins à air comprimé seront tenus de compléter l'inspection pré-trajet des freins à air comprimé décrite dans le *Manuel des freins à air comprimé*.

Remarque : Quiconque désire reclasser son permis à une classe supérieure, afin d'être autorisé à conduire un ensemble de véhicules équipés de freins à air comprimé, devra démontrer qu'il est en mesure de compléter toutes les étapes de la vérification des freins à air comprimé.

Si le candidat ne réussit pas à terminer l'inspection pré-trajet ou l'inspection des freins à air comprimé de façon satisfaisante, l'inspection sera interrompue et il en résultera un échec de l'examen pour l'obtention du permis de la classe en question.

Pour les candidats aux permis des classes 1, 2 ou 3, ou au certificat d'autobus scolaire de la classe 4 :

Inspecter	Mode d'inspection	À signaler
1. S'approcher du véhicule		
1.1 Vérifier si la carrosserie du véhicule est endommagée.	Examiner	Dommages à la carrosserie
1.2 Vérifier s'il y a des liquides répandus sur le sol sous le véhicule.	Examiner	Fuite excessive de liquides
2. Pénétrer dans le poste de conduite		
2.1 Vérifier si le frein de stationnement est serré.	Examiner	Serrer le frein de stationnement, s'il ne l'est pas déjà.
3. Sous le capot		
3.1 Vérifier si le niveau des liquides suivants est adéquat : le liquide de servodirection, l'huile, le liquide de refroidissement (ne pas dévisser le bouchon du radiateur s'il est chaud), le liquide de transmission, le liquide lave-glace et le liquide pour freins (si le véhicule est muni de freins hydrauliques).	Examiner et vérifier manuellement	Courroie abîmée ou lâche.
3.2 Vérifier si les courroies sont trop lâches, fendillées ou usées.	Examiner et vérifier manuellement	Radiateur qui a des fuites ou n'est pas solidement fixé.
3.3 Vérifier si le radiateur a des fuites et s'il est solidement fixé.	Examiner et vérifier manuellement	Signes de fuites ou d'usure.
3.4 Vérifier s'il y a des signes d'usure ou des fuites sur les boyaux et les composantes.	Examiner et vérifier manuellement	Batterie mal arrimée et raccords desserrés.
3.5 Vérifier si les longerons de cadre et les membrures transversales sont fissurés ou pliés.	Examiner	Longerons et membrures mal fixés, fissurés ou cassés.
4. Compartiment du conducteur		
4.1 Vérifier si le siège et la ceinture de sécurité sont bien réglés et en bon état.	Examiner la solidité du siège. Régler le siège à toutes les positions possibles et choisir le réglage qui convient. Vérifier visuellement et manuellement la ceinture de sécurité, la sangle et le dispositif de rappel.	Le siège est endommagé ou déformé. Le siège ne reste pas à la position choisie. Signaler tout dommage qui pourrait réduire l'efficacité de la ceinture de sécurité.

Inspecter

- 4.2 Faire démarrer le moteur et vérifier le bon fonctionnement de tous les instruments de mesure et signaux lumineux.
- 4.3 S'assurer que la pédale d'accélérateur ne demeure pas coincée ou collée.
- 4.4 S'assurer que le jeu du volant n'est pas excessif.

Mode d'inspection

- Examiner
- Tester en laissant le moteur tourner au ralenti; appuyer sur la pédale d'accélérateur et la relâcher.
- Examiner et vérifier manuellement en laissant le moteur en marche si le véhicule est muni d'une servodirection; les roues avant étant orientées vers l'avant, tourner le volant jusqu'à ce que les roues avant commencent à bouger; tourner le volant dans l'autre direction jusqu'à ce que les roues avant commencent à bouger; mesurer le jeu du volant. (Mouvement total mesuré à la périphérie du volant avant que les roues avant ne commencent à bouger.)

À signaler

Les instruments de mesure et les signaux lumineux ne fonctionnent pas correctement.

La pédale demeure coincée; le moteur ne revient pas au ralenti.

Mouvement total supérieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessous :

Camion	
Camion	Jeu du volant
Diamètre du volant	Direction assistée/ manuelle
Moins de 406 mm (16 po)	50 mm/75 mm (2 po) (3 po)
406 mm à 500 mm (16 po) (20 po)	75 mm/87 mm (3 po) (3,5 po)
Plus de 500 mm (20 po)	87 mm/100 mm (3,5 po) (4,0 po)
Autobus	
Moins de 300 mm	45 mm
350 mm à 400 mm	50 mm
400 mm à 450 mm	55 mm
450 mm à 500 mm	60 mm
Plus de 500 mm	87 mm

Inspecter

Mode d'inspection

À signaler

4.5	Vérifier si le klaxon fonctionne et émet un son.	Actionner le klaxon.	Le klaxon n'émet aucun son ou le son est trop faible.
4.6	Vérifier le fonctionnement des essuie-glaces et du lave-glace.	Examiner et vérifier manuellement	Les essuie-glaces n'essuient pas environ 75% de la surface du pare-brise; ne s'arrêtent pas au bon endroit. Les gicleurs ne projettent pas le liquide au bon endroit sur le pare-brise.
4.7	Commandes du chauffage et des ventilateurs de dégivrage.	Actionner ces appareils	Le moteur du dégivreur ne fonctionne pas à toutes les positions de la commande. L'air ne circule pas sur la surface visée.
4.8	Vérifier si les témoins du tableau de bord fonctionnent. Vérifier si les témoins des clignotants et des feux de route fonctionnent.	Examiner et vérifier manuellement	Les témoins ne fonctionnent pas.
4.9	Vérifier l'état des fenêtres et du pare-brise.	Examiner	Piqûres en étoile de 12,7 mm (1/2 po) de diamètre ou plus, ou fissures dans la zone balayée par les essuie-glaces; verre obscurci ou visibilité restreinte.
4.10	Vérifier le réglage et la propreté des rétroviseurs extérieurs et intérieurs.	Examiner	Peu solide ou aucune visibilité; route pas clairement visible à l'arrière. Tout rétroviseur qui ne demeure pas à la position choisie ou est terni au point d'obscurcir la vue.
5. Vérification de l'équipement d'urgence			
5.1	S'assurer qu'il y a des drapeaux rouges, des fusées éclairantes et des réflecteurs (s'il y a lieu).	Examiner	Avertisseur(s) d'approche absent(s) ou brisé(s).
5.2	Vérifier si l'extincteur est chargé et rangé à sa place (s'il y a lieu).	Examiner	Extincteur d'incendie absent ou déchargé (certains véhicules).
5.3	Vérifier s'il y a une trousse de premiers soins (s'il y a lieu)	Examiner	Trousse de premiers soins ou sceau brisé (certains véhicules).
6. Vérifications à l'extérieur du véhicule			
6.1	S'assurer que la calandre et le pare-chocs avant sont solidement fixés, que les plaques d'immatriculation sont valides et propres.	Examiner et vérifier manuellement	Calandre et pare-chocs avant peu solides ou brisés; plaque d'immatriculation non valide.

Inspecter

6.2 Vérifier le fonctionnement et la propreté des phares (feux de route et feux de croisement), des feux de gabarit, des feux d'identification, des feux arrière, des feux d'arrêt, des feux de position latéraux, des lampes de plaque d'immatriculation, des réflecteurs, des feux de détresse et des clignotants.

6.3 Vérifier si les pneus avant ont des coupures ou des hernies, et vérifier la pression et la profondeur des rainures (au moins 3,2 mm sur les pneus avant). Vérifier si les pneus arrière ont des coupures ou des hernies, et vérifier la pression et la profondeur des rainures (au moins 1,6 mm sur les pneus arrière), et vérifier qu'il n'y a aucun débris entre les roues jumelées.

6.4 Vérifier l'état et la fixation des bavettes garde-boue.

6.5 Vérifier si les jantes sont fissurées ou révèlent des signes de glissement, si les bagues d'espacement sont fissurées ou mal posées; vérifier la fixation des attaches et le niveau de l'huile de moyeu (le cas échéant).

6.6 Vérifier si des parties de la suspension sont fissurées ou cassées, ou si des coussins d'air ont une fuite ou sont dégonflés.

6.7 Vérifier si les longerons ou les membrures transversales sont fissurés ou pliés.

6.8 Vérifier la fixation des portes, des poignées d'accès à la cabine, des glaces et des rétroviseurs. S'assurer que la vue n'est pas obscurcie.

6.9 Vérifier si la vignette d'inspection est valide, propre et visible (le cas échéant).

Mode d'inspection

Examiner et vérifier manuellement le fonctionnement des phares, feux et clignotants, à l'exception des feux de détresse, pendant que le moteur tourne et que les phares, les feux d'arrêt et tous les feux auxiliaires sont allumés; les feux de détresse sont vérifiés alors que les phares, les feux d'arrêt et les feux auxiliaires sont éteints. S'assurer de la présence de bandes réfléchissantes sur les côtés et à l'arrière du véhicule et de la remorque.

Examiner et vérifier manuellement

Examiner

Examiner et vérifier manuellement

Examiner pour tout signe de relâchement ou d'affaissement.

Examiner

Examiner

Examiner

À signaler

Phare ou feu absent, brisé ou qui ne s'allume pas lorsque la commande est actionnée; verre ou réflecteur brisé, fissuré ou absent; bandes réfléchissantes manquantes.

Fils câblés mis à nu, séparation visible de la bande de roulement ou signe de basse pression; rainure trop peu profonde; toute présence d'une hernie apparente.

Bavettes déchirées, mal fixées, absentes ou dont la largeur est inférieure à celle des pneus. Le rebord inférieur de la bavette se situe à plus de 350 mm (14 po) du sol.

Jante déformée, desserrée ou fissurée; trous de fixation agrandis. Bagues d'espacement fissurées ou mal posées. Attaches desserrées, absentes et dont les filets sont faussés ou ne sont pas au même niveau que les goujons. Jante ou bague d'arrêt qui paraît être fissurée ou très endommagée. Bas niveau de l'huile de moyeu.

Ressorts ou équipement de fixation brisés; coussins d'air ayant une fuite ou dégonflés.

Fissurés, brisés ou peu solides.

Mal fixés et obstrués; ne permettent pas de voir clairement.

Absence de vignette ou vignette expirée.

Inspecter	Mode d'inspection	À signaler
6.10 Vérifier la fixation des supports ou des courroies, des marches d'accès à la cabine et des bouchons du réservoir à carburant et vérifier si les canalisations de carburant ont des fuites.	Examiner	Le bouchon est absent, le réservoir fuit, les canalisations fuient ou sont mal fixées.
6.11 Vérifier si la batterie est solidement fixée et si les raccordements électriques sont bien serrés.	Examiner et vérifier manuellement	Batterie mal fixée et raccordements desserrés.
6.12 Vérifier la fixation du système d'échappement et du silencieux, et la présence de fuites.	Examiner pendant que le moteur est en marche.	Toute fuite.
6.13 Fixation et suspension du tracteur : fixation sécuritaire du tracteur, tracteur équipé de coussins gonflables, vérification de fuites possibles dans les tuyaux, vérification de la fixation et de l'étanchéité des amortisseurs.	Examiner et vérifier manuellement (pression de l'air à la pression normale de fonctionnement).	Fixation non sécuritaire du tracteur, fuite d'air, coussin gonflable défectueux ou endommagé, tracteur qui penche d'un côté, amortisseur manquant ou brisé, jeu dans la fixation de l'amortisseur ou fuite.
6.14 Points d'attache du chargement, portes latérales et de fond, et matériel de fixation (chaînes, câbles métalliques, sangles, crochets, tendeurs, etc).	Examiner et vérifier manuellement	Les points d'attache sont brisés, fissurés ou allongés. Le matériel de fixation est étiré, fissuré brisé, peu solide, et le nombre de points d'attache est insuffisant.
6.15 Vérifier si les côtés du véhicule sont endommagés ou si le chargement s'est déplacé (le cas échéant).	Examiner	Tout panneau de carrosserie extérieur endommagé ou détérioré au point de constituer un danger. Toute porte de compartiment lâche ou dont les dispositifs de fixation sont absents ou détachés. Tout chargement mal arrimé doit être solidement fixé avant le déplacement.
6.16 S'assurer que le panneau ou la porte arrière sont bien fermés.	Examiner	Le panneau ou la porte arrière ne peuvent pas être fermés complètement.
6.17 Vérifier la fixation de la protection du châssis nu ou du pare-chocs arrière (le cas échéant).	Examiner	Mal fixés, brisés ou une partie fait saillie au point de constituer un danger.

Précisions : Pour les véhicules munis de freins hydrauliques, voir à la section H. Pour les autobus, voir à la section 8.

Inspecter

Mode d'inspection

À signaler

7. Vérifications supplémentaires dans les cas des ensembles de véhicules

7.1 Raccordement de la sellette d'attelage : S'assurer que la remorque est bien assise sur la sellette d'attelage, que la poignée de verrouillage est verrouillée et que le pivot d'attelage de la remorque est bien engagé dans les mâchoires de la sellette de la remorque. S'assurer que les dispositifs de verrouillage de la sellette d'attelage sont complètement verrouillés et en bon état. Autres raccords de la sellette d'attelage : S'assurer que tous les dispositifs d'accouplement sont verrouillés et solidement fixés, et que toutes les chaînes de sécurité sont solidement fixées.	Examiner	Fissurés ou mal fixés; soudure défectueuse; verrou de sûreté brisé; œil ou lunette ayant plus de 9,5 mm (3/8 po) d'usure.
7.2 S'assurer que le cordon électrique est en bon état et bien rangé.	Examiner	Mal fixé, brisé ou une partie dépasse au point de constituer un danger.
7.3 S'assurer que la vignette d'inspection de sécurité valide de la remorque est propre et visible (le cas échéant).	Examiner	Absence de vignette ou vignette expirée.
7.4 Vérifier si les béquilles sont complètement relevées et la manivelle bien rangée. Vérifier la présence de tout dommage aux béquilles.	Examiner	Relever les béquilles et ranger la manivelle correctement. Tout dommage.
7.5 Vérifier si les barres et les chevilles de verrouillage du train roulant coulissant sont bien fixées.	Examiner	Les barres et les chevilles de verrouillage ne sont pas bien fixées ou sont endommagées.
7.6 Vérifier la solidité de la fixation et l'état du pneu de rechange (le cas échéant).	Examiner	Le pneu de rechange n'est pas bien fixé ou n'est pas en bon état (voir 6.3).
7.7 S'assurer que la plaque d'immatriculation de la remorque est valide.	Examiner	Plaque d'immatriculation non valide.

8. Vérifications supplémentaires dans le cas des autobus

8.1 Vérifier le fonctionnement de tout l'éclairage intérieur.	Examiner	Ne fonctionne pas.
8.2 Vérifier l'éclairage de l'allée centrale et des marches.	Examiner	Ne fonctionne pas.
8.3 Vérifier si tous les sièges des passagers et les étançons sont bien fixés.	Examiner tous les sièges de l'autobus, leurs attaches, ainsi que leurs étançons.	Une attache ou un siège est défectueux et pourrait blesser quelqu'un. Un étançon n'est pas fixé à son point d'attache et pourrait blesser quelqu'un.
8.4 Vérifier de l'intérieur et de l'extérieur (s'il y a lieu) le bon fonctionnement des sorties de secours et des avertisseurs de porte.	Examiner et vérifier manuellement	Visiblement endommagés et ne fonctionnent pas.

Inspecter

8.5 Vérifier le bon fonctionnement de la commande de la porte de service.

Mode d'inspection

Actionner le mécanisme de commande des portes d'entrée et de sortie.

À signaler

Toute porte qui ne fonctionne pas normalement. Les circuits d'asservissement aux freins ou aux freins et à l'accélérateur ne fonctionnent pas normalement. Les circuits d'asservissement ne se déclenchent pas lorsque les portes sont fermées et verrouillées.

8.6 Vérifier le bon fonctionnement des installations de chauffage et de climatisation auxiliaires.

Vérifier manuellement.

Ne soufflent pas l'air dans la bonne direction.

8.7 Vérifier l'état de l'intérieur de l'autobus : plancher, tableau de bord, marches, glaces et poste de conduite.

Examiner

Des panneaux intérieurs sont endommagés et des passagers pourraient s'y blesser. Le plancher est endommagé ou usé et constitue un danger pour les passagers. Le tableau de bord constitue un danger pour les passagers. Les marches ne sont pas propres et en bon état et les passagers risquent de trébucher ou de glisser. Les glaces ont des fissures et sont endommagées au point de constituer un danger pour les passagers. Les loquets de fenêtre et le mécanisme de déverrouillage d'urgence sont absents ou en mauvais état. L'état du poste de conduite est tel que le conducteur risque de s'y blesser.

8.8 Vérifier le bon fonctionnement de la plateforme élévatrice pour fauteuils roulants, du mécanisme de surbaissage et des rampes d'accès (le cas échéant).

Le moteur étant en marche, faire fonctionner la plateforme élévatrice et le mécanisme de surbaissage, ou installer la rampe d'accès.

L'alarme sonore ne se fait pas entendre. Le dispositif de sécurité de la plateforme élévatrice ne fonctionne pas. La plateforme élévatrice s'arrête avant la fin de son cycle. Les circuits d'asservissement ne s'enclenchent pas et ne se déclenchent pas normalement. L'autobus ne remonte pas au niveau normal après un surbaissage.

8.9 Vérifier le fonctionnement et la sûreté des fixations de fauteuils roulants.

Examiner et vérifier manuellement

Fixations absentes ou qui ne fonctionnent pas.

Inspecter

Mode d'inspection

À signaler

Inspection du circuit de freinage hydraulique

Terminer l'essai des freins dans le cas de véhicules munis de freins hydrauliques tel qu'il suit :

H.1 Servofreins à dépression (le cas échéant)	Arrêter le moteur, enfoncer plusieurs fois la pédale de frein afin d'expulser toute dépression et appliquer une pression légère sur la pédale de frein (12 kg ou 25 lb). Faire démarrer le moteur.	La pédale de frein ne bouge pas.
H.2 Servofreins à moteur électrique (le cas échéant)	Arrêter le moteur et appuyer modérément sur la pédale de frein. Le bruit du moteur électrique devrait être perceptible.	Le moteur électrique ne fonctionne pas.
H.3 Témoin lumineux de panne de frein (frein de stationnement relâché)	Examiner et enfoncer la pédale de frein de service.	Témoin allumé continuellement ou lorsque la pédale de frein est enfoncée.
H.4 Réserve de la pédale de frein	Si le véhicule est muni de servofreins, faire démarrer le moteur; exercer une pression moyenne sur la pédale de freins pendant une minute.	La pédale s'enfonce à plus de 65 % de sa distance maximale du plancher.
H.5 Frein de stationnement	Appliquer les freins de stationnement, faire tourner le moteur au ralenti et, avec la transmission embrayée, essayer de faire bouger le véhicule.	Les freins n'empêchent pas le véhicule de bouger.
H.6 Fonctionnement des freins.	Faire avancer le véhicule et appliquer les freins du véhicule. Faire avancer le véhicule et appliquer les freins de remorque électriques (s'il y a lieu).	Déséquilibre des freins ou fonctionnement non satisfaisant.

Feuille détachable pour l'inspection pré-trajet

Vous pouvez utiliser la liste de contrôle ci-dessous au cours de votre examen. N'écrivez pas sur cette feuille et n'y ajoutez rien; les feuilles qui ont été modifiées ne pourront pas être utilisées pendant l'examen. Le *Manuel du conducteur professionnel* contient des renseignements précis relatifs à l'examen qu'il faut étudier avant de se présenter à l'examen.

Points principaux :

- Vous devez repérer les pièces à inspecter et expliquer à l'examineur ce que vous avez vérifié et comment. Ne rayez jamais des éléments en présumant que l'examineur dispose déjà d'assez d'information; une fois que celui-ci aura déterminé que vous en savez assez sur un domaine, il pourra vous demander de passer à autre chose.
- Dans le but d'épargner du temps, il est conseillé de procéder à la vérification pré-trajet de façon systématique. La vérification pré-trajet ne devrait pas mettre plus de 20 minutes à compléter.
- Si vous utilisez une remorque équipée de freins électriques, vous devez inspecter le système pour être certain qu'il fonctionne correctement.

À NOTER :

- **Si le véhicule est équipé de freins à air comprimé, l'inspection de ceux-ci fera partie de l'inspection pré-trajet. Tous les candidats qui conduisent des véhicules équipés de freins à air comprimé seront tenus de compléter l'inspection pré-trajet des freins à air comprimé telle que décrite dans le *Manuel des freins à air comprimé*.**
- **Quiconque désire reclasser son permis à une classe supérieure, afin d'être autorisé à conduire un ensemble de véhicules équipés de freins à air comprimé, devra démontrer qu'il est en mesure de compléter toutes les étapes de la vérification des freins à air comprimé.**

Si le candidat ne réussit pas à terminer l'inspection pré-trajet ou l'inspection des freins à air comprimé de façon satisfaisante, l'inspection sera interrompue et il en résultera un échec de l'examen pour l'obtention du permis de la classe en question.



Tous les véhicules

- L'approche du véhicule
- Véhicule immobilisé

SOUS LE CAPOT

- Liquides
- Courroies d'entraînement et boyaux
- Batteries
- Longerons et membrures transversales

COMPARTIMENT DU CONDUCTEUR

- Commandes

ÉQUIPEMENT D'URGENCE (le cas échéant)

VÉRIFICATIONS À L'EXTÉRIEUR DU VÉHICULE

- Pare-chocs
- Matériel d'éclairage
- Panneau arrière, portes, rétroviseurs, chargement
- Autocollant de sécurité
- Plaques d'immatriculation
- Réservoir de carburant
- Système d'échappement
- Pneus
- Jantes
- Suspension
- Bavettes garde-boue
- Huile de moyeu (le cas échéant)

INSPECTION DU CIRCUIT DE FREINAGE HYDRAULIQUE (véhicules non munis de freins à air comprimé seulement à ce stade)

Vérifications supplémentaires pour les ensembles de véhicules

- Sellette d'attelage et dispositif d'accouplement
- Canalisations d'air, têtes d'accouplement et cordon électrique
- Béquilles et manivelle
- Barres ou chevilles de verrouillage des essieux coulissants en tandem (le cas échéant)

Vérifications supplémentaires pour les autobus

- Éclairage intérieur
- Sièges et étançons, fixations de fauteuils roulants (le cas échéant)
- Sorties d'urgence (le cas échéant)
- Porte(s) de service
- Installations de chauffage auxiliaires (le cas échéant)
- Plateforme élévatrice pour fauteuils roulants ou dispositif d'agenouillement (le cas échéant)



Vérifications en cours de trajet

En plus de l'inspection pré-trajet, les camions et les remorques doivent être inspectés à intervalles réguliers. Le conducteur doit immobiliser son véhicule dans un endroit bien à l'écart de la partie fréquentée de la route et vérifier :

- les pièces d'attache des roues;
- l'état, la pression et la température des pneus;
- la température des moyeux et des tambours;
- le fonctionnement des freins (se reporter au *Manuel des freins à air comprimé*);
- les dispositifs d'attelage;
- la fixation du chargement;
- les arbres de transmission et les fuites de liquides;
- l'état du matériel d'éclairage et la propreté du pare-brise.

Les résultats de la vérification en cours de trajet doivent être inscrits dans le carnet de route.

Inspection post-trajet

Après le dernier voyage de la journée, vous devez procéder à une inspection de votre véhicule, semblable à la vérification effectuée avant le trajet. À cette étape, vous devez vérifier si quelque chose a été endommagé ou est devenu défectueux pendant le trajet. Vous devez également remplir un rapport de vérification post-trajet, dans lequel vous notez tous les éléments défectueux repérés au cours de la vérification. Vous pouvez joindre ce rapport à celui que vous avez rempli au moment de la vérification pré-trajet effectuée au début de la journée.

Si le véhicule est équipé de freins à air comprimé, reportez-vous au *Manuel des freins à air comprimé* pour prendre connaissance des autres éléments que vous devez vérifier à cette étape.

Vérifications avant la descente d'une pente

Chaque fois qu'un panneau indique que le conducteur d'un camion doit arrêter son véhicule dans le dégagement prévu à cet effet et inspecter le système de freinage avant de descendre une pente raide, il est obligé de s'y conformer.

Avant de s'engager dans la pente, le conducteur d'un camion muni d'un système de freinage pneumatique doit vérifier :

- que le compresseur maintient la pression du réservoir au maximum;
- que la course de la biellette des régleurs de jeu ne dépasse pas les limites permises, et rattraper le jeu si nécessaire et s'il a l'autorisation de faire ce réglage.
- qu'il n'y a aucune fuite;
- que les têtes d'accouplement et les canalisations sont solidement fixés;
- que les tambours ne chauffent pas trop;
- que le clapet d'urgence fonctionne bien.

Le conducteur d'un camion muni d'un système de freinage hydraulique doit vérifier :

- que les freins se serrent sans que la pédale soit complètement enfoncée;
- que le multiplicateur de dépression fonctionne;
- que le tambour ne chauffe pas trop;
- qu'il n'y a aucune fuite de liquide hydraulique.

Vous devez immobiliser votre véhicule et vérifier vos freins lorsque vous apercevez le panneau ci-dessous.



